
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 6 juin 2023

Résolution: CA23 12143

Adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de modifier des dispositions relatives aux arbres et surfaces végétales

Considérant que l'arrondissement souhaite rehausser les exigences en matière de plantation et de remplacement d'un arbre, restreindre davantage l'abattage d'arbre et permettre plus de possibilités de plantation sur un terrain;

Considérant que l'arrondissement souhaite fixer un taux de verdissement dans les projets occupés par un usage « équipement collectif et institutionnel »;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster la réglementation applicable dans l'objectif de simplifier l'application des normes;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de modifier des dispositions relatives aux arbres et aux surfaces végétales.

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir l'assemblée publique de consultation.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.19 1237077007

Josée KENNY

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 juin 2023